

## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR7200695 « Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet »

**Mercredi 19 février 2025 à la salle des fêtes de Rouffignac-de-Sigoulès**

**Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe.**

### INTRODUCTION

La séance débute à 14h30 sous la présidence de Mme SIMONNET, conseillère régionale. Il est procédé à un tour de table pour que les participants se présentent.

Mme SIMONNET laisse la parole à M. DUHAZÉ, animateur du site, qui présente l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation du site de l'année écoulée. Il fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. DUHAZÉ fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2014, après quoi trois phases d'animation de trois ans se sont succédé. Depuis le 15 mars 2024, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation jusqu'en mars 2025 dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il rappelle que le Conservatoire a répondu à un marché public lancé par la Région et a été retenu pour assurer l'animation du site.

M. MAILLOS apporte une précision sur les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional, propose aux collectivités de porter l'animation des sites. Dans le cas d'un refus, la Région est alors désignée structure porteuse et propose alors un marché public pour s'associer les services d'un animateur.



## RAPPELS SUR LE SITE ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

M. DUHAZÉ rappelle les enjeux et les caractéristiques du site. L'enjeu écologique centré sur les Chauves-souris et les trois grottes naturelles sont évoqués, avec la présentation des trois grottes (le Touron, la Fontanguillère et la Coquette) et les principales espèces d'intérêt communautaires (EIC). Il indique que le site est constitué de trois entités éloignées et s'étend sur 68,84 ha et 4 communes. Il précise que seules les parcelles à proximité des grottes sont dans le périmètre Natura 2000, c'est pourquoi la surface du site n'est pas très étendue.

Le programme d'animation du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. DUHAZÉ, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite : Animation, Assistance technique, Suivi du site et du DOCOB et Assistance administrative.

## ANIMATION DU SITE

Le **site internet** du site Natura 2000 est présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://grotte-saint-sulpice-eymet.fr>. Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif N2000, les espèces du site et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet sera mis à jour en mars 2024 avec le bilan d'animation, la présentation du CoPil et son compte rendu.

Mme CHEVALIER émet une remarque sur le nom du site internet qui ne reflète pas l'existence des deux autres cavités, ce qui pourrait rendre l'information moins accessible au grand public.

M. MAILLOS explique que le site Natura 2000 était initialement désigné uniquement pour la grotte de Saint-Sulpice. Les deux autres cavités ont été intégrées lors de la rédaction du DOCOB. Le nom du site n'a pas été modifié à ce moment-là. Il précise qu'il est tout-à-fait envisageable de le modifier. Cette modification est soumise à des procédures administratives et doit être justifiée.

Le projet de création de flyers a été abandonné à la suite des échanges du dernier CoPil. Aucun **document de communication** ne sera produit en remplacement.

Une **réunion publique ciblée** est organisée le 18 mars 2025 au lycée agricole du Cluzeau. Il s'agit d'une conférence ouverte au public pour sensibiliser aux enjeux de la conservation des



chauves-souris. D'une durée d'environ 2h, elle débutera à partir de 19h30. Une campagne de communication pour cet événement sera lancée au début du mois de mars.

M. DUHAZÉ indique qu'il a proposé début janvier à la Communauté de communes Porte Sud Périgord un **article** sur les chauves-souris pour leur site internet. Il n'a reçu aucune réponse.

Mme SIMONNET et Mme HACHE proposent de demander à la CAB son accord pour diffuser un article dans le journal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Mme CHEVALIER propose de faire un article dans le journal du Démocrate.

M. DUHAZÉ doit se rapprocher de Mme HACHE et du directeur d'agence du Démocrate Indépendant pour proposer des articles.

M. DUHAZÉ indique qu'une **animation scolaire** auprès de l'école primaire d'Eymet aura lieu le 14 mars 2025. Sur la période de mars 2025 à mars 2026, l'intervention devrait être réalisée à Pomport. Mme HACHE propose de contacter le maire puis l'école de Pomport pour leur proposer et les mettre en relation avec l'animateur. La dernière école envisagée pourrait être celle de Sigoulès.

M. DUHAZÉ présente les deux réseaux de communication utilisés pour la **mutualisation des expériences entre animateurs** Natura 2000 : « Rézo N2000 » et « Projet N2000 ».

## ASSISTANCE TECHNIQUE

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. DUHAZÉ a été contacté par un bureau d'études concernant un projet de spectacle son et lumière sur le lac de l'Escourou. Il a exposé les enjeux du site Natura 2000 et les risques pour les espèces, notamment la pollution lumineuse et sonore, les obstacles aux déplacements et les perturbations des territoires de chasse. Il a préconisé une évaluation des impacts. Il indique qu'il a informé la DDT24 de ce projet. Ce projet est situé à 1km du site, c'est-à-dire à proximité immédiate pour les chauves-souris de la grotte du Touron. Ce spectacle rend vulnérable un des rares sites qui connaît une progression des effectifs.

Le CoPil a approuvé les recommandations de l'animateur après son explication.

M. DUHAZÉ explique enfin qu'il a participé aux **réunions techniques organisées par la Région**.



## SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

M. DUHAZÉ présente le **suivi annuel des populations de chauves-souris** qui utilisent les grottes. L'objectif est de suivre dans le temps l'évolution des effectifs des espèces à enjeu dans chaque cavité. Il commente les résultats des comptages par grotte puis ceux des espèces à enjeu. Il insiste sur le fait que le nombre d'individus toutes espèces confondues dans la grotte du Touron est en constante évolution. Il en est de même pour la grotte de la Coquette.

## ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site et l'élaboration de comptes rendus et de bilans. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du site Natura 2000.

## AUTRES POINTS

En fin de réunion, M. ZAHRAOUI, propriétaire de la grotte de la Fontanguillière, demande si un projet de contrat est envisagé pour gérer le rocher qui surplombe l'entrée de la grotte qui est très affaibli et qui risque de s'écrouler. Il avait proposé au dernier CoPil de consolider l'entrée. Il demande également s'il est envisagé de poser un piège photo devant l'entrée pour évaluer la fréquentation.

M. DUHAZÉ répond qu'il n'y a pas eu d'appel à projet de contrat N2000 en 2024. C'est de nouveau possible en 2025. Il précise que cette action n'est pas prévue dans le DOCOB. Pour être éligible, il est nécessaire d'apporter une modification à ce dernier par la création de l'objectif et de l'action de sécurisation de l'entrée.

Par ailleurs, M. MAILLOS indique également qu'il faut vérifier si cette action est éligible à un financement dans le cadre du programme de développement rural.

M. ZAHRAOUI indique que le Comité départemental de Spéléologie de la Dordogne (CDS24) lui a proposé de réaliser cette sécurisation sur leur propre fond.



Sur ce point, M. DUHAZÉ propose d'organiser une réunion dans le courant de l'année 2025 avec M. ZAHRAOUI, M. MAILLOS et le CDS24 pour discuter de la suite à donner.

Concernant les pièges photographiques, M. DUHAZÉ précise que l'Office Français de la Biodiversité peut utiliser des pièges photographiques dans le cadre de ses missions de police judiciaire pour constater des infractions environnementales. Dans ce cas, l'utilisation de ces dispositifs est encadrée par le Code de procédure pénale. S'agissant de surveiller la fréquentation de la grotte, le recours à ce dispositif n'est pas envisagé.

M. ZAHRAOUI propose de faire l'acquisition de pièges photographiques.

Mme. SIMONNET clôt la réunion vers 16h00, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Rouffignac-de-Sigoulès est remerciée pour avoir accueilli la réunion.



Jacqueline SIMONNET

Présidente du CoPil du site Natura 2000 « Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet »

